

Fiche 6 — Le conseil école-collège et l'évaluation des acquis des élèves

La **politique d'évaluation des acquis des élèves** au cours d'un cycle et d'un cycle à l'autre est une question essentielle. Elle s'inscrit dans la réflexion formulée dans l'annexe de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République : « **privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès**, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles ».

L'évaluation a pour but de permettre aux enseignants d'**accompagner de manière constructive la progression des élèves dans l'acquisition des compétences du socle commun** et de mieux adapter les aides et les approfondissements aux besoins constatés. Elle joue un rôle dans le processus d'orientation au cycle 4, sans en être pour autant la dimension exclusive.

La création du conseil école-collège pose la question de la mise en place de l'évaluation dans le cadre d'une continuité affirmée du parcours scolaire de l'élève : comment lire et utiliser des résultats d'évaluations ? Comment travailler sur les critères d'évaluation et accroître leur cohérence ? Comment organiser des évaluations communes ?

Pour favoriser la continuité pédagogique, il paraît indispensable de mieux prendre en compte l'outil majeur de la continuité qu'est le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les professeurs renseignent progressivement les compétences acquises à l'école et au collège dans le livret personnel de compétences afin que l'élève prenne conscience de ce qu'il a déjà acquis. Dans cette perspective, une réflexion sur une politique d'harmonisation, de cohérence et de progressivité de l'évaluation entre écoles et collège permet d'assurer une meilleure lisibilité aux élèves et à leurs parents. **Une formation commune sur la question de l'évaluation** peut par exemple rassembler les enseignants du premier et du second degré et présenter les recherches les plus récentes réalisées dans ce domaine. Les équipes peuvent conduire dans ce cadre une réflexion sur l'élaboration d'outils, sur l'utilisation des ressources d'aide à l'évaluation diagnostique de la DEPP, ou encore sur la question de l'évaluation par compétences afin de renforcer la continuité des apprentissages, de consolider les méthodes de travail et d'accompagner de manière spécifique tous les élèves.

Ressources

- [Décret sur le livret personnel de compétences](#)
- [Page Eduscol sur l'évaluation des compétences](#)
- [Banque d'outils d'aide à l'évaluation diagnostique](#)
- [Circulaire relative à la préparation de la rentrée scolaire 2014](#)

Dans la [circonscription de Castelsarrasin \(académie de Toulouse\)](#), on trouve des idées d'exercices d'évaluation en français et en mathématiques utilisables au CM2 et en sixième afin de mesurer la progression des élèves sur une même cohorte.

L'évaluation académique en langue vivante menée dans l'[académie de Rouen](#) en CM2 et en 6e depuis 2005 est un exemple concret de politique d'évaluation pour faciliter la transition école-collège. En 2012, les élèves ont passé en deux temps une évaluation en allemand et en anglais dans trois activités langagières (comprendre à l'oral, lire, écrire) en fin de CM2 et dans deux activités langagières (parler en continu et réagir et dialoguer) en début de 6e en référence au niveau A1 du CECRL. Ce travail permet une évaluation du niveau des élèves, une reconnaissance du travail effectué dans le premier degré, un travail commun premier et second degrés sur le parcours d'apprentissage des élèves en langue au-delà des seules classes de CM2 et de 6e, un travail indirect de formation des enseignants. Les résultats enregistrés ont montré une progression constante, grâce aux efforts de l'ensemble des acteurs investis dans l'enseignement de ces disciplines.

Dans la [circonscription de Castelsarrasin \(académie de Toulouse\)](#), les enseignants des écoles et ceux des collèges de rattachement ont mené une intéressante réflexion autour du LPC et des modalités de l'évaluation des compétences aux paliers 2 et 3 en français, mathématiques, histoire et géographie.